



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

NOTICE DESCRIPTIVE

Le 02/01/2024

- **Règles techniques d'accessibilité** : Toutes nos installations extérieures et intérieures ouvertes au public sont accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap et répondent à l'arrêté du 28/04/2017.
- **Cheminements extérieurs** : Cheminements usuels accessibles de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment ; accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs ; pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant ; visiophone...
- **Circulations intérieures** : réaménagement de bureaux occupés par l'ODTI sur la surface du rez de chaussée, re-cloisonnement, travaux d'embellissement, remplacement des menuiseries extérieures. Le niveau rez de chaussée comporte deux sorties vers l'extérieur (l'une sur rue des Minimes et une sur la place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble); espaces de manœuvre de porte ; sols non glissants ; existence d'un point d'accueil.
- **Sanitaires** : toilettes aménagées et emplacement séparé avec lavabo accessible, espace de manœuvre, barre d'appui latérale.